



Les amis du Valamont

REGLEMENT CONCOURS DE SOUPE DU 8 SEPTEMBRE 2019

Article 1 :

Le concours de la meilleure soupe est ouvert à tous, seul ou en équipe (hommes, femmes ou enfants)

Article 2 :

L'inscription gratuite doit se faire obligatoirement avant le dimanche matin 8 septembre 11h en remplissant le bulletin d'inscription ci-dessous.

Article 3 :

Seules les soupes maisons, potage, bouillon, chaudes ou froides sont acceptées (sont interdites les soupes en briques, en sachets ou autres ...) en quantité suffisante pour être distribuées au jury et au public. N'oubliez pas votre louche pour la servir, nous mettrons à votre disposition soupières, bols et cuillères à soupe.

Article 4 :

Nous vous proposons 2 possibilités pour ce concours de soupe :

- 1/ de préparer votre soupe à la maison, nous mettrons à votre disposition le matériel pour le réchauffage
 - 2/ de venir avec vos ingrédients, et de la réaliser sur place. Nous mettrons à votre disposition table, gazinière et si besoin récipients. Le matériel sera disponible à partir de 11h.
- Chaque participant s'engage à ce que la soupe soit préparée dans des conditions d'hygiène irréprochable, avec des produits alimentaires frais et de saison.

Article 5 :

Chaque participant exposera sa soupe sur une table déjà en place, devront figurer le nom de la soupe et éventuellement la recette qui sera commentée au jury.

Chaque soupe présentée sera numérotée afin de faciliter le vote par le jury et le public.

L'ouverture officielle du concours est prévue à partir de 15h30.

Article 6 :

Le jury et chaque visiteur pourront voter une seule fois pour déterminer ses trois soupes préférées. Un bulletin de vote sera remis à chacun.

Les votants seront invités à y inscrire les noms ou numéro de leurs trois soupes préférées par ordre de préférence et déposeront leur bulletin dans une urne.

Article 7 :

Le dépouillement sera réalisé par les Membres du Jury à 17h.

Une soupe inscrite en :

- 1^{er} position marquera 3 points ;
- 2^{ème} position : 2 points ;
- 3^{ème} position : 1 point.

Les soupes gagnantes seront celles ayant totalisé le plus de points.

Article 8 :

Suite au dépouillement, 2 gagnants seront désignés.

Chaque gagnant (adulte) recevra :

* 2 entrées à la 38^{ème} foire le 28 septembre avec repas servi

« A la Cour d'Argent » pour le 1^{er} gagnant

« chez Breton » pour le 2^{ème} gagnant,

Article 9 :

La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement. Les modalités du concours ne pourront donner lieu à aucune contestation.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE SOUPE

DU DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2019-09-02

Inscription possible par tél. 03.29.38.06.27

et bulletin à compléter sur le lieu de la manifestation

ou par mail village1900@wanadoo.fr

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél : Courriel :

Soupe (cocher la case) :

- réalisée à la maison
- sur place, à Xaronval